



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

140^{ème} Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Conseil directeur
Point 7

CL/204/7c)-R.1
1^{er} février 2019

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

c) Séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe pour les parlements des Caraïbes

Paramaribo (Suriname), 5-6 novembre 2018

L'UIP et l'Assemblée nationale du Suriname ont organisé le tout premier Séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe à l'intention des Parlements des Caraïbes les 5 et 6 novembre 2018 au Torarica Royal Hotel à Paramaribo (Suriname).

Cet événement a vu la participation de quatre Présidents de parlement et de 35 membres de parlements venus de dix pays : Aruba, Barbade, Cuba, Curaçao, Dominique, Guyana, Jamaïque, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie et Suriname. Le Vice-Président de la République du Suriname et trois ministres étaient présents à la séance d'inauguration.

Le Séminaire a également réuni des partenaires de l'UIP représentant ONU Environnement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Grantham Institute et Hawaii'i Green, dont les experts ont fait des exposés sur les différents sujets traités. Des acteurs de la société civile, du secteur privé et des organisations non gouvernementales ont également participé à cet événement.

A l'issue de ce séminaire de deux jours, les participants ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Paramaribo (voir [Annexe](#)), dans laquelle ils demandent vivement à l'UIP de leur fournir une formation personnalisée de renforcement des capacités tenant compte des spécificités des petits Etats insulaires en développement (PEID) et d'organiser des séminaires régionaux et nationaux de suivi pour poursuivre les travaux qui ont été entrepris.

La Déclaration met tout particulièrement l'accent sur la préservation et la restauration de mangroves - une caractéristique commune à tous les PEID – ainsi que sur la nécessité de tenir les plus grands pollueurs responsables des effets dramatiques et dévastateurs des changements climatiques actuels.

Les participants ont également effectué une visite sur le terrain dans une zone côtière située à l'extérieur de Paramaribo, gravement touchée par l'érosion, pour constater les dégâts par eux-mêmes.



Séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe pour les parlements des Caraïbes

Paramaribo, 5-6 novembre 2018



DE
NATIONALE
ASSEMBLÉE
VAN DE REPUBLIEK SURINAME

Déclaration de Paramaribo sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe

*Présentée par M. B. Scotland, rapporteur du séminaire régional et
Président de l'Assemblée nationale de Guyane*

Nous, parlementaires des Caraïbes, nous sommes réunis les 5 et 6 novembre 2018 à Paramaribo, au Suriname, à l'occasion du Séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe pour les parlements des Caraïbes. Ce séminaire était organisé conjointement par l'Assemblée nationale du Suriname et l'Union interparlementaire (UIP). Nous remercions l'Assemblée nationale du Suriname d'avoir accueilli cette réunion et de nous avoir si chaleureusement reçus.

Le séminaire était consacré aux défis posés par les changements climatiques et au rôle que peuvent jouer les parlementaires dans ce domaine, tout particulièrement dans la région des Caraïbes. Nos discussions ont porté sur l'urgence d'agir pour relever ces défis, ainsi que sur les mesures que les parlements nationaux peuvent prendre, notamment sur le plan législatif, pour remédier aux changements climatiques, réduire les risques de catastrophe naturelle et s'acquitter de leurs engagements internationaux en la matière. Un accent particulier a été mis sur les initiatives d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe adoptées par les parlementaires des Caraïbes. Nous avons aussi débattu de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques par le biais de la législation nationale et des affectations budgétaires correspondantes.

Nous nous sommes félicités du Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques de l'UIP, document stratégique sur lequel s'est appuyée notre réflexion concernant les mesures requises pour mettre en œuvre des politiques de réduction des risques de catastrophe et des lois en faveur de l'environnement, et garantir l'application intégrale de l'Accord de Paris à l'échelon national. Nous avons été informés des changements récents apportés au régime international de lutte contre les changements climatiques et des initiatives prises dans la région, au niveau parlementaire, pour lutter contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Nous avons souligné l'importance de la coopération parlementaire et de l'échange d'expérience et nous sommes engagés à poursuivre notre apprentissage mutuel et nos échanges avec nos collègues parlementaires de la région et du monde.

Nous nous sommes également rendus dans la région côtière de Commewijne (Suriname), où sont actuellement mises en œuvre des mesures d'adaptation visant à contrer les effets des changements climatiques. Cette visite nous a permis de constater concrètement qu'il existe des solutions simples susceptibles d'atténuer et de prévenir les effets des changements climatiques.

Nous avons mené d'intenses discussions, à l'issue desquelles nous avons décidé de prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre les changements climatiques et d'appliquer des politiques de réduction des risques de catastrophe plus efficaces à l'échelle nationale. Dans ce contexte, nous avons pris les décisions suivantes :

- Les politiques et les plans nationaux doivent être établis en consultation avec les citoyens, hommes et femmes, afin de refléter leurs besoins et attentes véritables. Pour que les initiatives de suivi ne laissent personne de côté, il est tout particulièrement important de nouer le dialogue avec les jeunes et les groupes vulnérables et difficiles à mobiliser afin de les inclure dans les consultations.

- Les parlements doivent veiller à ce que la législation sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe s'intègre dans une démarche globale et synergique, tout en tenant compte des particularités des diverses situations nationales et en garantissant le strict respect des droits de l'homme. Les plans nationaux doivent donner la priorité aux mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, en mettant un accent particulier sur la préservation et la revégétalisation des mangroves, technique éprouvée apte à protéger les communautés et les milieux côtiers tout en atténuant les effets des grandes vagues et de l'érosion.
- Chaque parlement doit déterminer quels moyens il peut efficacement mettre en œuvre pour tenir le gouvernement responsable des stratégies et politiques nationales visant à lutter contre les changements climatiques et à réduire les risques de catastrophe. Les parlements doivent faire davantage appel aux mécanismes de contrôle tels que les auditions parlementaires, les questions parlementaires et les rapports présentés en plénière pour évaluer, dans un esprit de collaboration, l'incidence des politiques et des programmes adoptés par le gouvernement.
- En l'absence d'une riposte concrète, les changements climatiques pourraient faire courir des risques à la population, nuire aux revenus des ménages et de l'Etat, et faire augmenter la pauvreté, fragilisant le tissu social et creusant les inégalités. Tous ces facteurs doivent être pris en considération dans la législation et les programmes concernés.
- Les changements climatiques constituent une grave menace pour la santé et le bien-être humains. Ils peuvent nuire à la santé directement, par le biais de catastrophes naturelles telles que les inondations et les ouragans, mais aussi par le jeu de mécanismes plus complexes, tels que les maladies contagieuses, l'insécurité alimentaire et les déplacements de population à l'intérieur d'un territoire.
- Les parlements doivent adopter des mesures plus fermes et concertées pour lutter contre les changements climatiques en mettant à profit leurs rôles de législateurs et de responsables du contrôle, ainsi qu'en développant la coopération et les partenariats dans le but de mettre en commun l'information et les expériences aux échelles régionale et mondiale. Grâce à notre participation active aux réseaux parlementaires régionaux et mondiaux existants, nous serons mieux armés pour continuer à développer nos capacités et agir de concert.
- Les risques de catastrophe et la détérioration de notre environnement posent des difficultés importantes à notre région. La réduction des risques de catastrophe et la protection de l'environnement doivent par conséquent faire partie intégrante de la contribution parlementaire à la lutte contre les changements climatiques. Les parlements doivent veiller à ce que la législation protège l'environnement et à ce que le budget prévoie des mesures de prévention destinées à atténuer les conséquences des changements climatiques et des catastrophes naturelles.
- Les parlements des petits Etats insulaires en développement (PEID) des Caraïbes et des autres régions doivent se rassembler au sein d'une alliance forte leur permettant de faire entendre leur voix et leur donnant davantage de poids sur la scène internationale. L'UIP doit élaborer des programmes de renforcement des capacités adaptés à leurs besoins particuliers.
- Il faut concevoir et instaurer des mécanismes d'action régionaux et mondiaux visant à garantir que les plus gros pollueurs du monde prennent des mesures efficaces pour réduire leur part démesurée d'émissions de gaz à effet de serre, dans les proportions recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et selon le calendrier qu'il préconise.

Afin de passer des paroles aux actes, nous porterons cette Déclaration à l'attention de nos collègues parlementaires par tous les moyens à notre disposition et invitons l'UIP à faire de même. Nous nous engageons également à la porter à la connaissance des autres partenaires concernés, notamment les gouvernements, la société civile et le secteur privé et convenons de la nécessité d'organiser, sous les auspices de l'UIP, des séminaires de suivi nous permettant de dresser à intervalles réguliers le bilan des progrès réalisés dans ce domaine.

Nous exhortons l'UIP, en tant que plateforme de dialogue et de coopération parlementaires unique à l'échelle mondiale, à continuer de promouvoir la participation parlementaire à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'à contribuer à la création de forums d'échange parlementaire traitant de ces questions. Nous prions l'UIP de présenter nos conclusions et recommandations aux parlementaires du monde entier réunis à l'occasion de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP à Doha.